Langrolay-sur-Rance

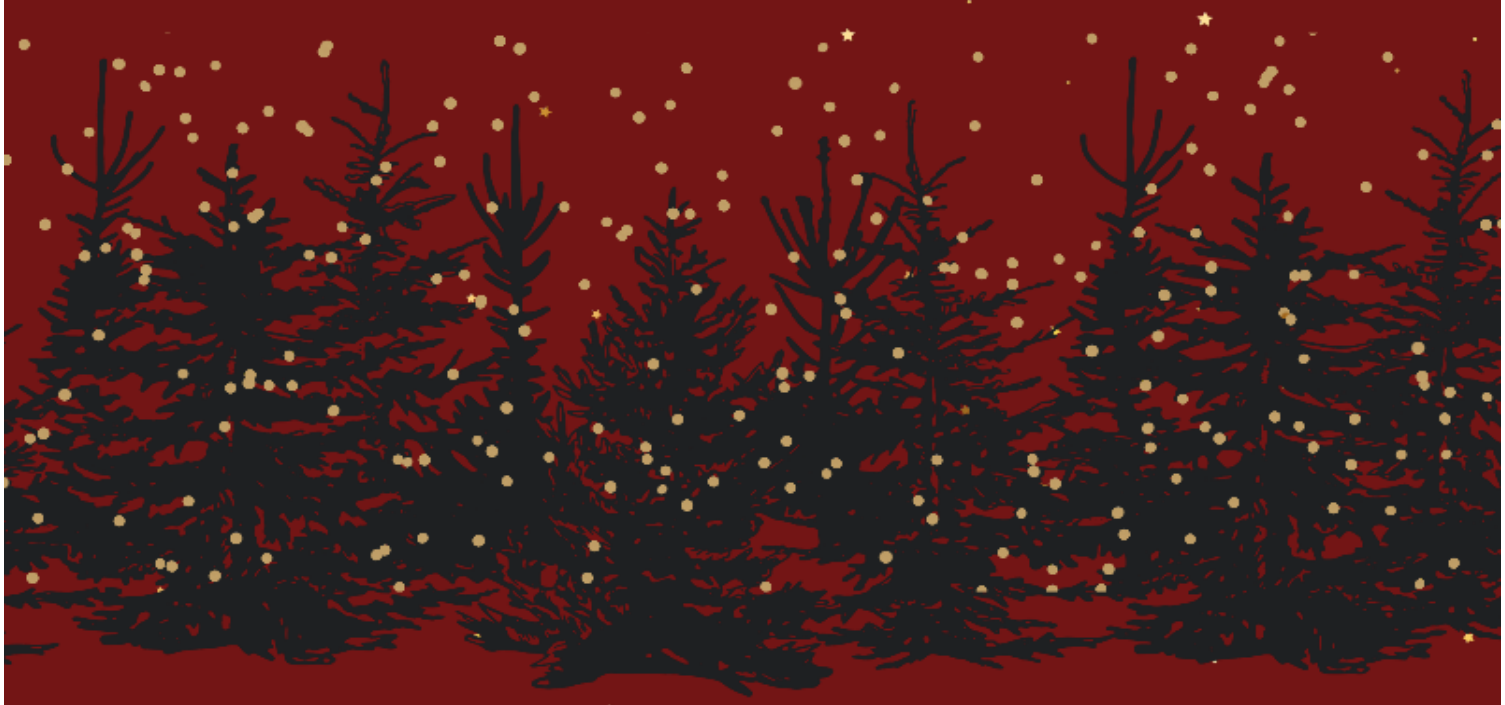

Bulletin Municipal n°80

2ème semestre 2023

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Conseils Municipaux	4
Travaux	7
Vie communale	9
Urbanisme - État civil	11
Informations	12
Vie scolaire	14
Jeunesse	15
Vie associative	16
Aide sociale	18
Numéros utiles	19
Dates à retenir	20

Vous pouvez nous faire profiter de votre œil photographique en nous envoyant votre cliché avec votre autorisation de publication.

Retrouvez-nous sur :

SCAN ME

Site internet

www.langrolay-sur-rance.fr

Directeur de publication : Jean-Paul Gainche

Création et impression : Commission communication

Le Mot du Maire

La période de Noël qui arrive devrait être un moment de grand bonheur, de partage, symbole de fête.

Et pourtant, moi qui suis un optimiste forcené, je dois convenir que le contexte n'aide pas à cette plénitude.

Les conflits aux quatre coins du monde, les massacres d'innocents, les catastrophes climatiques, l'inflation viennent briser la beauté du monde, de notre monde, celui dans quel nous vivons quoiqu'il advienne !

Alors que faire, modestement, chacun de notre place ?

Je n'ai pas la solution, mais nous l'avons collectivement. Cela se traduit par ce que à Langrolay-sur-Rance nous savons faire le mieux : vivre ensemble, passer au-dessus des différences et accepter la diversité, s'écouter.

Nos associations nous le démontrent. Jamais l'année n'a été aussi riche en manifestations, en moments de fêtes, en créativité.

Nous avançons sur des projets qui vont améliorer notre qualité de vie : création d'un espace de centralité près de la mairie, réhabilitation de la rue de la Croix Boissière, désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école, pensée avec les enfants, transformation de l'ancien terrain de football en espace arboré, projet travaillé par un collectif d'habitants et d'élus.

Le bonheur est là, fait de choses simples, à portée de main.

Saisissons-le.

En attendant, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes, et nous vous convions à venir partager un moment festif à la salle polyvalente le dimanche 14 janvier 2024 à partir de 11h30.

Jean-Paul GAINCHE

Conseils Municipaux

——Séance 27 septembre 2023——

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2024 les tarifs suivants pour la location des salles (grande et petite salle) :

1. PERSONNES DE LANGROLAY/RANCE

- Location de la grande salle, pour le Week-end…… 376 €
  Un jour supplémentaire……... 136 €

- Location de la petite salle, pour le Week-end……. 216 €
  Un jour supplémentaire……... 67 €

- Location simultanée des deux salles, pour le Week-end... 444 €
  Un jour supplémentaire…… 136 €

Les tarifs appliqués aux personnes de Langrolay/Rance sont valables pour deux locations par foyer, dans l'année civile. Au-delà, le tarif appliqué sera le même que pour les personnes extérieures à la commune.

2. ASSOCIATIONS DE LANGROLAY/RANCE

En ce qui concerne les associations de Langrolay/Rance, la location de la (ou les) salle(s) et de la cuisine sont gratuite, ainsi que la location de la vaisselle nécessaire, lors de la tenue de leur festivité annuelle (les autres festivités éventuelles étant facturées au tarif de location des personnes de Langrolay/Rance).

3. ASSOCIATIONS, SOCIETES ET PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE (Professionnels inclus)

- Location de la grande salle, pour le Week-end…... 751 €
  Un jour supplémentaire……... 136 €

- Location de la petite salle, pour le Week-end……. 432 €
  Un jour supplémentaire…… 67 €

- Location simultanée des deux salles, pour le Week-end… 887 €
  Un jour supplémentaire……..…… 136 €

FORFAIT CHAUFFAGE (appliqué pour la période du 31/10 au 01/05)

- location grande salle ou les 2 salles……... 70 €
  1 jour supplémentaire…… 23 €
- location petite salle……. 38 €
  1 jour supplémentaire…… 12 €

Cependant, la casse ou la détérioration du matériel seront à la charge du locataire. La (ou les) salle(s) et la cuisine devront être rendues dans l'état de propreté où les aura trouvé le locataire avant leur utilisation. Toute intervention de l'employée communale rendue nécessaire par un nettoyage insuffisant sera facturée au locataire au coût du SMIC en vigueur (salaire + congés payés + charges patronales) en plus d'une pénalité de 100 euros.

LOCATION DES COUVERTS (par couvert)

- un repas……. 0.47 €
- vaisselle (hors couvert complet repas ou buffet), vin d'honneur, apéritif : à la pièce) ……... 0.05 €

- Les autres accessoires de table (tels que plats, légumières, soupières, bols, salières, poivrières, louches, etc…) sont mis gratuitement à la disposition des personnes qui louent les couverts (repas, buffet, vin d'honneur ou apéritif). Ils seront loués 0.14 € pièce dans le cas contraire.
- Les ustensiles professionnels de cuisine sont prêtés gratuitement aux utilisateurs s'il y a location de vaisselle pour un montant minimum de 50 €. Dans le cas contraire, un complément sera demandé pour arriver à cette somme. S'il n'y a pas location de vaisselle, il sera demandé 50 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a fixé les autres conditions de location et d'utilisation de l'ensemble polyvalent dans un règlement intérieur que tout utilisateur devra respecter. En cas de manquements graves à ce règlement, le Maire pourra annuler la manifestation accordée initialement et refuser ultérieurement toute nouvelle demande de location des organisateurs en infraction.

En ce qui concerne les associations de LANGROLAY/RANCE qui demanderont la salle pour des séances de gymnastique, il sera demandé la remise en état intégrale des lieux.

Toute heure d'attente de l'employée communale horaire (chargée de la location) par rapport à l'heure fixée du rendez-vous, sera facturée au locataire selon le coût du S.M.I.C. en vigueur (salaires + congés payés + charges patronales). Il en sera de même pour le nettoyage en gros effectué par la Commune, majoré d'une pénalité de 100 €, en cas de non-respect de l'article 7-2 du règlement intérieur. Cette imputation sera doublée si l'attente ou le travail de nettoyage a lieu un dimanche ou jour férié.
Tout ustensile détérioré ou non rendu sera remplacé à l'identique, aux frais de l'utilisateur, au prix d'achat du moment. Toutes dégradations ou détériorations constatées au bâtiment, à ses annexes et aux accessoires seront facturés à l'utilisateur responsable au coût de revient du moment pour la remise en état. Cette présente délibération annule celles prises antérieurement.

TARIFS MOUILLAGES 2024

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2024 les tarifs suivants :

- **105 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur inférieure ou égale à 5 m et pour tout mouillage ou va et vient non occupé pendant l'année.

- **119 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 5.01 m et 6 m.

- **134 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 6.01 m et 7 m.

- **159 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 7.01 m et 8 m.

- **252 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 8.01 m et 10 m.

- **287 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 10.01 m et 13 m.

- **441 €** pour chaque mouillage d'unité de longueur comprise entre 13.01 m et 25 m, s'il est autorisé par le Conseil Municipal.

TARIFS DE LOCATION DES MOUILLAGES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1er janvier 2024 les tarifs suivants pour les mouillages communaux loués individuellement, pour une durée limitée et à titre exceptionnel :

Tarifs haute saison, du 01/04 au 31/10 :
- 120 € par mois pour les bateaux de longueur inférieure à huit mètres,
- 154 € par mois pour les bateaux de longueur comprise entre huit et douze mètres.

Tarifs basse saison, du 01/11 au 31/03 :
- 61 € par mois pour les bateaux de longueur inférieure à huit mètres,
- 78 € par mois pour les bateaux de longueur comprise entre huit et douze mètres.

TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire explique les modalités d'attribution du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Une réflexion a été engagée sur la renaturation de la cour d'école (débitumisation, plantations, maîtrise des eaux pluviales).

Ce projet a été travaillé avec les représentants des élèves pour aboutir au projet final.
Le coût des dépenses est estimé à 45 000 € HT.

Le Conseil Municipal :
- sollicite une subvention au titre du fonds vert à hauteur de 80 %, soit 36 000 €.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet de renaturation de la cour d'école de Langrolay-sur-Rance, travaillé conjointement entre la municipalité et les enfants de l'école, dans un but pédagogique, le volet maîtrise des eaux pluviales a été pris en compte : débitumisation, envoi des eaux de ruissellement vers des parterres récupérateurs d'eau et plantations de végétaux.

Le montant global de l'opération s'élève à 45 000 € HT.
Le Conseil Municipal :

- adopte le programme des travaux énoncé ci-dessus,
- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau au titre de l'appel à projet renaturation, à hauteur de 40% soit 18000 €,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET PARTICIPATIF AVEC DINAN AGGLOMÉRATION – PROJET DUPLICABLE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES / JARDINS GOURMANDS

Pour rappel, en septembre 2021, le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération a été présenté en Conférence des maires.

L'idée était donc de consacrer une partie du budget d'investissement destinée à la réalisation de projets, proposés et votés par les habitants du territoire. C'est ainsi que 200 000 euros ont été inscrits au budget de Dinan Agglomération pour en permettre la réalisation.
En juillet 2022, après la phase de vote, trois projets duplicables ont été sélectionnés : le pressoir à fruits mobile, les corridors écologiques et les jardins gourmands.
Afin de définir la localisation des différents projets et d'entamer la phase réalisation, un appel à manifestation d'intérêts a été envoyé aux communes du territoire pour qu'elles se positionnent sur un des projets (corridors écologiques ou jardins gourmands), et proposent une parcelle communale.

La Commune a donc décidé de postuler sur le projet « Jardins gourmands » sur la parcelle occupée actuellement par l'ancien terrain de football situé dans le bourg, près de la salle polyvalente. L'idée est d'y créer un lieu de rencontre convivial pour les habitants de la commune tant au niveau de cultures partagées que d'espace de détente, d'échanges et pourquoi pas de spectacles dans un théâtre de verdure.

Ce projet, fédérateur des habitants de Langrolay, se veut être l'objet d'une conception collégiale où chacun pourra y trouver sa place, comme acteur, spectateur, utilisateur ... Cet espace devra être un lieu d'échange de savoirs et de savoir-faire (plantations, greffages …) et s'appuyer sur les compétences présentes au sein de la commune (habitants et associations).
Il est prévu la création d'un verger composé de différents fruitiers (arbres et buissons) avec l'idée de diversifier les essences, et une zone boisée verra le jour en s'appuyant sur le sous-bois présent autour et ainsi créer une continuité dans le paysage. Des temps de cueillette collective et responsable permettront d'engager la réflexion sur le partage des ressources.

L'organisation des actions de plantations, d'entretien et de récolte devront favoriser les relations intergénérationnelles, le partage de compétences et la transmission, avec le désir d'associer les enfants de l'école dans le projet.
Cet espace revêt aussi un aspect pédagogique. L'insertion de panneaux explicatifs sur la biodiversité, les essences présentes, les règles de bonne utilisation de cet espace collectif ainsi que l'organisation de temps d'échanges autour des techniques vertueuses de cultures et d'entretien : création de haies sèches, paillage, greffage, compostage … en seront les garants
Dans ce cadre, il est donc prévu la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser de la Commune au profit de Dinan Agglomération afin de cadrer les modalités de réalisation du projet sur la parcelle communale.

Dinan Agglomération se charge de réaliser les achats de plants (forestiers, arbustes, fruitiers, aromatiques), de

semences et d'équipements (bordures, tuteurs…) et les travaux de décompactage, de terrassement et de semis.

La Commune, quant à elle, s'engage à fournir le paillage et la terre végétale et réaliser les travaux de plantation et pose d'équipements. Elle assurera également l'entretien et l'animation de la parcelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération,

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** l'occupation précaire et révocable de la parcelle section B n°1033 située sis rue des Sources par Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux de terrassement et de semis dans le cadre du budget participatif ;

- **Approuve** les termes de la convention présentée en annexe ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser.

ACQUISITION D'UN MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis 2014, la commune est engagée dans un programme « zéro phyto ».
Souhaitant s'impliquer dans une démarche de progrès afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces publics, y compris au cimetière et sur les espaces sportifs, le Conseil Municipal :
- Décide d'acquérir un désherbeur à air pulsé pour un montant de 2 884 € H.T.
- Décide d'adhérer au réseau « dephy collectivités bretagne »
- Sollicite une subvention de 50 % auprès de la Région Bretagne, soit un montant de **1 442 €.**

EXTENSION DU RÉSEAU BT – LOTISSEMENT PRIVÉ « LE CLOS NEUF »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :
- Le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité du RESEAU D'AMENEE des 5 lots privés situés rue de la ville chevalier, lotissement « le clos neuf ».
- Le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 7 416 euros.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE DU CDG 22

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE

Que la collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

LE MAIRE EXPOSE QUE LE CDG 22 A COMMUNIQUE À LA COLLECTIVITÉ LES RESULTATS LA CONCERNANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

- AGENTS CNRACL

- AGENTS IRCANTEC

AUTORISE

le Maire à signer le CERTIFICAT d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au sein de Dinan Agglomération,

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,
Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

RPQS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS 2022

Le Conseil Municipal,
Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,
- Prend acte de ladite présentation,
- Précise que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

PROJET LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « TRICOTIN »

Les Communes de PLOUËR-SUR-RANCE, LANGROLAY-SUR-RANCE et PLESLIN-TRIGAVOU, au titre de leur politique Petite Enfance et d'actions favorisant la Parentalité souhaitent soutenir l'association « TRICOTIN » dans la mise en œuvre d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur leurs communes.

Depuis 2017, l'association TRICOTIN œuvre sur les zones rurales ou isolées de l'agglomération de Dinan, pour le développement d'un LAEP Itinérant. Le LAEP est un service d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale, anonyme, libre et gratuit, en direction des futurs parents, parents, grands-parents, accompagnés de leurs enfants jusque 6 ans révolus. Le LAEP TRICOTIN est un lieu Tiers, convivial, de parole, d'écoute, de partage et d'entraide solidaire. L'objectif y est de rompre l'isolement par le lien social et familial, de réassurer, de valoriser les compétences de chacun dans un espace confidentiel, tout en prévenant des risques de défaillances et d'épuisement parental. Ce lieu de proximité favorise l'éveil et la socialisation des enfants mais c'est aussi un lieu de prévention de la qualité des premiers liens d'attachement et des risques psycho-sociaux, surtout

lorsque la famille est confrontée à des situations de vulnérabilité. Le LAEP est un dispositif régit par un cadre national de la branche famille de la CAF et à ce titre remplit les obligations de formation des accueillant-es et de fonctionnement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte ce projet d'appui à la parentalité,
- Décide de participer au financement de ce projet et de retenir la participation financière proposée par les trois communes, au prorata de la population, soit :

LANGROLAY/RANCE = 580 €/an et pour 2023 = 174 €
PLESLIN TRIGAVOU = 2315 €/an et pour 2023 = 694,50 €
PLOUER/RANCE = 2105 €/an et pour 2023 = 631,50 €
TOTAL = 5000 €/an et pour 2023 = 1500 €

Autorise le Maire à signer la convention quadripartite avec les communes concernées et la CAF.

Travaux

Actualités

- **Nouvel espace de Centralité**

La réflexion sur la création de l'espace de centralité incluant la place des Thermes, la place François Barbu et les abords de la mairie, ainsi que la requalification de la Rue de la Croix Boissière a bien avancé depuis septembre.
Après une réunion entre l'Atelier du Marais et les riverains et utilisateurs principaux qui a permis des échanges (sans les élus) sur la façon dont sont vécus ces espaces, les aménagements que chacun souhaite ou propose, les difficultés rencontrées, en l'occurrence, un temps où chacun a pu s'exprimer librement, notre bureau d'études s'est mis au travail.
Plusieurs réunions entre l'Atelier du Marais et une commission composée d'élus, mais aussi de techniciens de l'ADAC (Aide Départementale d'Aide aux Collectivités), de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et de l'ATD (Agence Technique Départementale) ont permis de faire évoluer le projet.
À ce jour, nous en sommes à l'avant-projet, qui a été présenté en réunion publique le 13 décembre, et sera visible en mairie pour ceux qui n'ont pu se déplacer.
Il s'agit d'un projet conséquent, qui va modifier la centralité de notre village et, nous l'espérons, apporter la plus grande satisfaction à toutes et à tous.

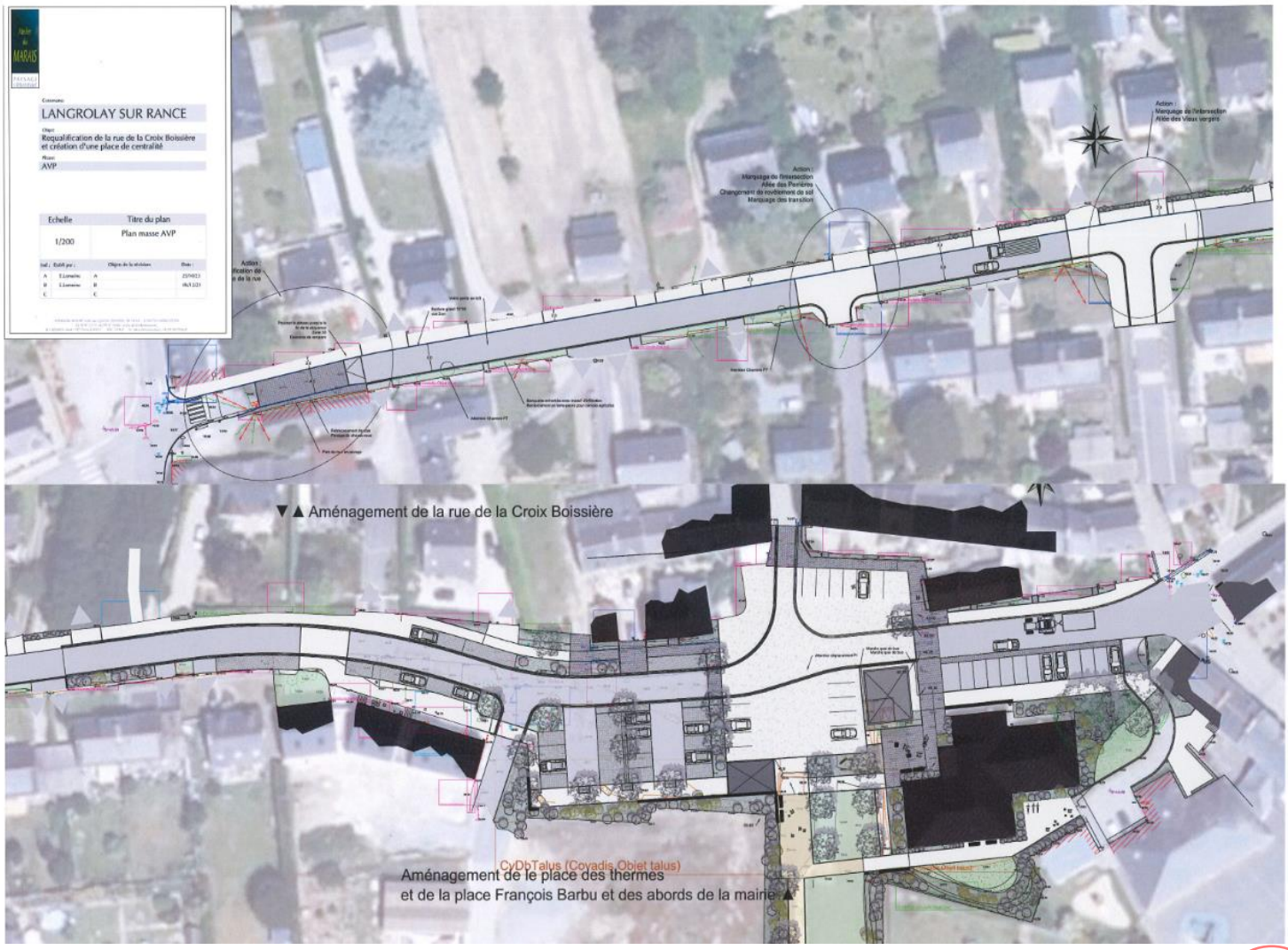

- **Aménagement de l'ancien terrain de football : le projet est lancé !**

L'idée d'un verger et d'un théâtre de verdure germait dans les esprits depuis un moment, elle se concrétise enfin !
La réflexion, lancée en mars 2023 par un groupe de travail composé d'élus et d'habitants, a permis d'élaborer une répartition des espaces en 3 secteurs : un verger, une surface boisée et un espace de détente enherbé.

Ce projet nécessitait un financement conséquent.
En mai, nous avons réussi à postuler sur un appel à projet « Jardins Gourmands » dans le cadre du budget participatif de Dinan Agglomération. Le 27 juin, bonne nouvelle : notre travail a séduit la commission et nous voici avec un financement complémentaire, indispensable, permettant la remise en état du terrain, un soutien logistique et un accompagnement de qualité dans la réflexion en la personne de Mme Leconte, technicienne de Dinan Agglomération. Dès lors, tout s'est accéléré.
Lors de la réunion publique du 13 septembre dernier, le plan de structure a été dévoilé et les habitants invités à s'emparer du projet pour définir les essences à planter, prévoir des animations sur cet espace, rédiger la charte d'utilisation …
Vous y êtes venus nombreux et les échanges furent constructifs.

Forts de ces ateliers participatifs, il a fallu continuer à réfléchir sur le verger et le boisement en particulier. Le groupe de travail initial s'est enrichi de nouveaux venus, très investis et les choix de plantations ont été définis.
En parallèle, il était nécessaire de travailler sur le côté « Animation », toujours avec des habitants motivés pour être prêts pour d'éventuelles plantations. Toujours beaucoup d'enthousiasme et de compétences au service de tous : vous avez dû voir une affiche vous invitant à vous faire connaître si vous souhaitez participer aux diverses plantations.

Côté travaux, l'abattage des thuyas a été réalisé le 15 septembre, suivi du décompactage du terrain. Le terrassement était prévu dans la foulée mais des contraintes techniques ont retardé le chantier et les conditions météorologiques de ces derniers mois n'ont rien arrangé.
En concertation avec les services de Dinan Agglomération, nous avons donc décidé de reporter les travaux de terrassement au printemps et les plantations à l'automne 2024 pour effectuer un travail de qualité et sans précipitation.
L'aménagement est donc en attente mais il nous faut continuer à faire vivre ce projet : écrire la charte d'utilisation, organiser des animations sur le site, trouver des financements complémentaires.
Toutes les idées et tous les talents sont les bienvenus !
N'hésitez pas à nous contacter (via la rubrique "contact" de la mairie ou directement en mairie) et à en parler autour de vous.
Nous avons plus que jamais besoin de tous, petits et grands, pour que cet espace soit un lieu de partage et de rencontre, ouvert à tous, et où chacun pourra y trouver sa place.

Environnement

DINAN AGGLOMERATION ET VOTRE COMMUNE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.

La campagne de lutte contre le frelon asiatique s'est achevée le 15 novembre. Cette année encore le nombre de nids signalés a été considérable, puisqu'il est équivalent à l'année 2022, celle-ci reconnue comme une année exceptionnelle en termes de développement des colonies de frelon asiatique. Près de 1 100 nids ont été détruits depuis avril sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Nous observons une densité importante de nids sur les secteurs les plus urbanisés, pouvant atteindre 10 nids au km^2. **Restons mobilisés dans la lutte contre le frelon asiatique.** Face à ce constat, il est important de s'engager dans la campagne de piégeage qui débutera au printemps prochain. Le piégeage permet de capturer les fondatrices (individu femelle à l'origine d'une nouvelle colonie) et compromet ainsi le développement d'un nid. Dinan Agglomération a fait l'acquisition de pièges et de solution attractive et propose de les attribuer lors d'une réunion d'information aux futurs piégeurs souhaitant s'engager dans cette lutte. Un accompagnement technique est dispensé lors de la distribution pour limiter le piégeage des insectes non ciblés et maximiser les chances de capture. Il s'agit d'identifier les emplacements favorables au piégeage et d'organiser un suivi durant toute la période de capture.
Si vous souhaitez participer à cette campagne, contactez votre mairie ou dès à présent Mme Leconte, référente espèces exotiques envahissantes pour Dinan Agglomération au 06 64 64 32 71 ou par mail : a.leconte@dinan-agglomeration.fr

Vie communale

- **Commémoration 7 août : La Bénatais**

Cette année, un large public était présent. Patrick LEON, garde républicain en retraite, ainsi qu'un partenaire de sa fanfare ont accompagné la cérémonie au son du clairon et du tambour. Nos associations d'Anciens combattants et leurs représentants étaient présents pour commémorer cet évènement survenu le 7 août 1944. Il est relaté dans un rapport d'ensemble des opérations de groupe des F.F.I. de Langrolay, dont vous pouvez prendre lecture sur le site de la commune, dans la rubrique « évènements de votre commune ».

- **Concert « Escales Baroques »**

Le dimanche 13 août, à l'église Saint Laurent, pour la seconde année, le groupe symphonique « Le Banquet Céleste » a enchanté le nombreux public venu écouter les deux moments musicaux offerts à la commune.

Créé par Damien Guillon, Le Banquet Céleste réunit des musiciens spécialistes du répertoire baroque (1600-1750). Les œuvres sont jouées sur des instruments anciens, ce qui permet de retrouver toutes les qualités de la musique de l'époque. Cette année, ils nous ont proposé « Sonates allemandes » de Georg Philipp Telemann : violon, violoncelle, et clavecin.

- **De cale en cale**

L'ADVR FÊTE SES ANNIVERSAIRE 25 ANS 1998-2023

Dimanche 27 août à 10h45, à l'occasion du weekend de Cale en Cale, organisé avec l'ADVR (Association pour le Développement du Val de Rance), qui fêtait sa 25ème année, la grève du Roué a vu déferler Vikings et leur Doris. Un assaut que rien ne put arrêter ni la pluie, ni la vase ! Ils ont fait « ripaille » aux buffets proposés : brioche, cochonnaille, vin blanc, café, le traditionnel punch…même le matin ! On est des Vikings ou on ne l'est pas !

- ## Repas d'Automne pour nos Ainés

Dimanche 15 octobre, nos ainés, leur famille, et des élus se sont retrouvés comme chaque année pour partager un bon repas, profiter de danser, chanter et surtout échanger avec bonheur. Le repas s'est prolongé tardivement dans l'après-midi. Un moment privilégié à ne pas manquer ! Rendez-vous l'an prochain dimanche 13 octobre 2024. Découvrez l'album photos sur le site : langrolay-sur-rance.fr rubrique « évènements de votre commune ».

- ## Cérémonie du 11 novembre

Samedi 11 novembre, rendez-vous était donné pour la commémoration de l'Armistice de la 1ère Guerre Mondiale. Le cortège a démarré à 11h30 du parvis de la mairie pour se diriger vers le cimetière.
Après le dépôt de la gerbe de fleurs au pied du mémorial, chacun a pu se recueillir pendant la minute de silence en l'honneur des disparus morts pour la France.
De retour en mairie, le rituel buffet apéritif a été servi dans la salle du Conseil, pour un moment d'échange et de convivialité.

- ## Bibliothèque

Cet été 2023 fut la période propice à effectuer les travaux de rénovation de la bibliothèque**.** Dès mi-juillet à fin août, la bibliothèque a fermé ses portes pour mettre en œuvre son « relooking ». De nombreux bénévoles au sein des habitants de Langrolay ainsi que des élus ont retroussé leurs manches pour débarrasser le vieux comptoir de bois et l'estrade, enduire, peindre, retailler et remettre en état les étagères. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à ce chantier.
Nos adhérents ont pu apprécier les changements : coin petits, coin jeunes, salon lecture…Et la boîte de retour des livres pour déposer, si impossibilité aux heures d'ouverture.

La bibliothèque a été inaugurée le samedi 9 décembre.

État Civil

- **Naissance**

Maël ARMANGE, 8 Rue des Hauts de Rance, né le 13 juin 2023
Enzo PERROT, 22 Rue de Beauchêne, né le 30 septembre 2023
Clarisse GODELOUP, 13 Route de Dinard, née le 08 octobre 2023
Eliott PIAUD GUIBOUX, 1 Impasse du Puits, né le 17 novembre 2023

- **Mariages**

Le 29 juillet 2023, Yoann LETORT et Céline HELLEQUIN, 12 Le Clos des Chênes
Le 26 août 2023, Guillaume TRAVERS et Angélique TIERCELIN, 2 Le Clos des Ligneries
Le 16 septembre 2023, Mickaël RÉGEARD et Hélène GUELLAFF, 6 Rue de la Croix Boissière

- **Décès**

Le 07 juin 2023, Elizabeth SYKES née JONES, 22 Route de Dinard
Le 22 juin 2023, Vincent VERON, 10 Rue du Point du Jour
Le 18 août 2023, Pierre BARDIN, 2 Impasse du Bas du Frêche
Le 02 octobre 2023, Viviane GRUEL née GAREL, 28 Rue des Rochettes
Le 04 novembre 2023, Monique PÉREZ née PERDRIEL, 7 Rue de la Rance
Le 20 novembre 2023, Danièle PERDRIEL née GROSJEAN, 19 Allée du Val Marin
Le 22 novembre 2023, Colette GILLES née MALIVET, 22bis Rue de Beauchêne

Urbanisme

Permis de construire

022 103 23 C0004	*La Rouaudais*	*Rénovation d'une maison*
022 103 23 C0005	*15 Rue de Beauchêne*	*Modifications diverses de façade et couverture*
022 103 23 C0006	*6 Les Hallouardières*	*Extension d'une maison d'habitation*
022 103 23 C0007	*2 Les Hallouardières*	*Extension abri de jardin*
022 103 23 C0008	*15 La Bréhaudais*	*Construction d'une extension et d'un sas d'entrée*

Permis de démolir

022 103 23 C0003	*6 Rue du Bois Malinge*	*Démolition d'une extension*

Permis d'aménager

022 103 23 C0001	*Rue de la Ville Chevalier*	*Lotissement 5 lots*

Déclarations préalables

022 103 23 C0024	*2 Allée des Meuniers*	*Extension*
022 103 23 C0025	*8 Allée de Rigourdaine*	*Changement des fenêtres*
022 103 23 C0027	*18 Rue de la Ville Chevalier*	*Changement des fenêtres*
022 103 23 C0028	*6 Rue de la Croix Boissière*	*Véranda*
022 103 23 C0029	*34 Rue de la Croix Boissière*	*Clôture*
022 103 23 C0030	*19 Rue des Rochettes*	*Changement de toiture d'un garage et pose de panneaux photovoltaïques*
022 103 23 C0031	*1 La Bourgaudière*	*Pergola et changement porte d'entrée*
022 103 23 C0034	*5 Rue des Rochettes*	*Clôture*
022 103 23 C0035	*3 Allée des Meuniers*	*Installation d'une clôture et de portails*
022 103 23 C0036	*31 Route de Dinard*	*Changement des menuiseries*

022 103 23 C0038	*16-18 Rue de Beauchêne*	*Réfection de toiture et création d'une ouverture*
022 103 23 C0039	*La Bénatais*	*Coupe et abattage d'arbres*
022 103 23 C0040	*La Bénatais*	*Coupe et abattage d'arbres*
022 103 23 C0041	*23 Rue des Rochettes*	*Réfection de façade*
022 103 23 C0042	*14 Rue des Hauts de Rance*	*Pergola et installation d'une clôture*
022 103 23 C0043	*5 Allée de Rigourdaine*	*Création d'ouvertures, changement de la porte d'entrée et des huisseries, pergola*
022 103 23 C0044	*5 Rue des Hauts de Rance*	*Pergola*
022 103 23 C0045	*12 Le Clos des Ligneries*	*Abri de jardin*
022 103 23 C0047	*11 Rue de la Ville Chevalier*	*Extension*
022 103 23 C0048	*2 La Bourgaudière*	*Clôtures, portillons et conduit de cheminée*
022 103 23 C0049	*2 Rue des Hauts de Rance*	*Auvent*
022 103 23 C0051	*25bis Rue des Rochettes*	*Clôture*
022 103 23 C0052	*22bis Allée des Vieux Vergers*	*Abri de jardin*
022 103 23 C0053	*21 Rue des Rochettes*	*Changement d'une clôture*
022 103 23 C0054	*6 Allée de la Lande de Couart*	*Réfection des façades*
022 103 23 C0055	*3 Route de la Ville-es-Rats*	*Pergola et clôture*
022 103 23 C0056	*1 Place François Barbu*	*Installation d'un portillon et changement d'un portail*
022 103 23 C0057	*4 Rue des Hauts de Rance*	*Construction d'une piscine*
022 103 23 C0058	*6 Le Clos des Ligneries*	*Véranda*
022 103 23 C0059	*5 Rue des Rochettes*	*Clôture*
022 103 23 C0060	*27 Route de la Ville-es-Rats*	*Pose de panneaux solaires*
022 103 23 C0061	*9 Le Clos des Chênes*	*Modifications de clôture*
022 103 23 C0063	*7 Allée du Haut du Frêche*	*Construction d'une piscine*
022 103 23 C0064	*25 Route de la Ville-es-Rats*	*Changement des menuiseries*
022 103 23 C0065	*10 Le Clos des Ligneries*	*Carport*
022 103 23 C0066	*2 Allée du Val Marin*	*Installation d'un portail*
022 103 23 C0067	*36 Rue de la Croix Boissière*	*Remplacement d'une clôture, installation d'un portail et d'un portillon*

Informations

Fermeture de votre Agence Postale Communale du 1er janvier au 7 janvier inclus, du 6 avril au 10 avril inclus et du 8 mai au 20 mai inclus.
Pour toutes vos opérations en instance, merci de vous adresser à l'Agence Postale Communale de Pleslin Trigavou.

Évolution tarifaire à compter du 01/01/2024		
	2023	**2024**
Timbre vert (à l'unité)	1.16 €	1.29 €
Carnet lettre verte (x12)	13.92 €	15.48 €
Lettre recommandée R1 avec AR (< 20g)	6.08 €	6.61 €
Lettre suivie < 20g	1.66 €	1.79 €

- ## Les Hauts de Rance : rappel

La cueillette de fruits des pommiers, cassissiers, framboisiers est ouverte à tous les langrolaysien-nes même si vous n'habitez pas sur le lotissement des Hauts de Rance où les arbres et arbustes sont plantés.

- ## Chemin des douaniers, GR 34

Suite à un éboulement, la portion du chemin de randonnée en bordure de Rance entre la grève de Morlet et la grève du Roué est fermée jusqu'à nouvel ordre. Il est impératif de respecter l'arrêté pour des raisons de sécurité.
« A compter du 11/12/23, la circulation est interdite dans les deux sens sur le GR 34 à tous les piétons entre la grève du Roué et la grève de Morlet. Pendant l'interdiction, la déviation s'effectue par la VC n°l, grève de Morlet, VC n°21, salle des fêtes, et VC n°13, grève du Roué ».
Consultation de l'arrêté sur le site dans Actualités « Travaux et circulation dans votre commune ».

- ## Attention au démarchage téléphonique et/ou à domicile !

Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur **les communes de Dinan Agglomération** !
Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurées par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.
En outre, ni l'Espace Conseil France Rénov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, Etat,…) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Conseils de vigilance

- **Ne divulguez aucune information confidentielle** (N° avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité…)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation→ l'**ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement** - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact **: 02 96 61 50 46**).
- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : francerenov.gouv.fr
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 02 96 87 42 44** ou par mail **infoenergie@dinan-agglomeration.fr**

Vie scolaire

- ## La rentrée

109 élèves sont inscrits pour cette année scolaire :
22 TPS/PS/MS dans la classe de Madame Salmeron
18 GS/CP dans la classe de Madame Goubin
22 CE1 /CE2 dans la classe de Madame Bernard
23 CE2/CM1 dans la classe de Madame Caro
23 CM1/CM2 dans la classe de Madame Jégat

En octobre, les élèves ont élu leurs délégués.
Ont été élus :
CM2 Marin LEMOINE Titulaire
CM1 Gina KABALO Titulaire (réélue)
CM2 Tina FUCHSBAUER suppléante (réélue)
CM1 Aaron LOUESSARD-COCHÉ Titulaire (1ère élection)
CE2 Kathleen LE BAS Titulaire (1ère élection)
CM1 Lucien TOXÉ suppléant (réélu)
CE1 Siméon RAMBAUD Titulaire (1ere élection)
CE2 Alice BELLIARD Titulaire (réélue)
CE1 Jade LETORT Suppléante (1ère élection)
CP Naël COLLET-HIROUX Titulaire (1ière élection)
GS Jeanne CAMPION Titulaire (1ière élection)
GS Robin LEMOINE Suppléant (1ère élection)

- ## Les projets

Rencontre intergénérationnelle

L'école participera à partir de janvier au projet culturel communal « **Après nous le déluge** ». Le danseur de la compagnie interviendra à l'école pour créer une chorégraphie intergénérationnelle entre élèves et langrolaysien-nes.
Le vendredi 23 février 2024, élèves et habitants de la commune se rendront à Bothoa au Musée de l'école d'autrefois pour partager une journée comme en 1932. Ce temps sera une autre occasion de faire rencontrer deux générations autour du thème de l'école et des objets de l'enfance.

Musée de l'école de Bothoa

Parcours culturel : découvrir le décorateur du château de Versailles, Noël Coypel.

La première partie de l'exposition prend place dans la Galerie des Cotelles au Grand Trianon, où sont présentées les œuvres retraçant les grandes réalisations du peintre. C'est une occasion inédite de découvrir des décors disparus, comme le petit appartement du roi aux Tuileries, des ensembles peints pour le Grand Trianon ainsi que des réalisations encore visibles aujourd'hui, notamment au Parlement de Bretagne à Rennes et à l'église royale des Invalides. Ces derniers seront visibles grâce à des dispositifs numériques. Le parcours se poursuit dans le Grand appartement de la Reine au château de Versailles, avec la présentation de dessins et d'esquisses en relation avec le plafond de la salle des Gardes de la Reine, décor réalisé par Coypel, et qui a fait l'objet d'une restauration entre 2015 et 2017.
En prolongement de cette exposition, le musée des Beaux-Arts de Rennes organisera à son tour une exposition en partenariat avec le château de Versailles sur l'ensemble de la carrière du peintre en 2024.

Le projet pour nos élèves :

→ Un premier temps visiter le château de Versailles et découvrir son œuvre **le jeudi 11 janvier 2024.**
→ Un deuxième temps au musée des Beaux -Arts de Rennes **le jeudi 22 février**.
→ Tout au long de l'année, les élèves découvriront les œuvres de l'artiste et étudieront d'autres tapisseries qui font partie du patrimoine culturel. Ils s'initieront à la méthode de l'esquisse et de la tapisserie. Une œuvre collective de tapisserie accompagnera ce projet.

Découverte de la danse

La classe de madame Caro a la chance de bénéficier d'un projet de danse avec la Compagnie S'Poart et le danseur Quentin Poulailleau et Annaïg Leroy professeur de danse en classe CHAD au collège Broussais et dans les écoles, coordonnatrice de ce projet.
Dans un premier temps, les élèves sont allés voir le spectacle de la compagnie au théâtre des jacobins le 7 novembre dernier.
Les élèves vont vivre :

- 10 séances de danse de 1 heure 30 de novembre à avril.
- Des enseignements en lien avec ce projet (art, écriture) avec leur enseignante.
- Une observation de la classe Danse au collège avec un déjeuner au collège le midi.
- Un temps de répétition avec un vrai filage au théâtre des Jacobins **le jeudi 11 avril**.
- Une journée exceptionnelle de danse avec une répétition générale avec les autres classes participantes le **samedi 13 avril de 10 heures à 18 heures.**

Une année olympique

Tchoukball, Handball, acrosport, tennis, break dance, échecs : voici quelques exemples de sports auxquels vont s'initier les élèves cette année. Accompagnés d'éducateurs sportifs de Dinan Agglomération, ou des associations de Plouër-sur-Rance ou Pleslin Trigavou, les élèves auront la chance de découvrir activement tout au long de l'année des sports nouveaux.

PLUS VITE
PLUS HAUT
PLUS FORT

La classe de Madame Goubin participe au concours de danse « Dansons les jeux ».
Les élèves doivent créer une chorégraphie de 3 minutes sur le thème des Jeux Olympiques.
La vidéo est à envoyer au Comité Olympique pour le 31 mars.

20 GÉNÉ-RATION 24
LA DANSE DES JEUX

Jeunesse

- ## Recensement

Se présenter en mairie muni de votre pièce d'identité, livret de famille. Suite à votre recensement, vous recevrez une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. La JDC est indispensable pour s'inscrire aux examens et être inscrits sur les listes électorales, automatiquement, à votre majorité.

Depuis le 1er janvier 2021, le Service National Universel est porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.
Destiné à l'ensemble des jeunes de 15 à 17 ans, il est aujourd'hui déployé sur la base du volontariat.
Le SNU s'articule en trois phases :
1- un séjour de cohésion de 12 jours en résidentiel
2- une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures perlées (dans l'année qui suit)
3- un engagement volontaire de 3 mois minimum (facultatif)
Consultez le site de votre commune, www.langrolay-sur-rance.fr, en rubrique « Famille-Jeunesse ».

- ## Pass culture

Le Pass culture a pour vocation d'accompagner l'autonomisation des jeunes, en facilitant leur accès à la culture.
Déjà en place pour les jeunes de 18 ans, il s'étend aux 15-17 ans : 20€ pour les jeunes de 15 ans et 30€ pour ceux de 16-17 ans.
Pour savoir comment obtenir le Pass Culture, suivez les indications par ce lien https://pass.culture.fr/
Pour en connaitre les modalités, rendez-vous sur le site gouvernemental https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15312. Ou bien, sur le site de votre commune, www.langrolay-sur-rance.fr, en rubrique « Famille-Jeunesse ».

Vie associative

- **AMICALE LAÏQUE « Le Magot des Loupiots »**

Lors de son dernier conseil d'administration en septembre dernier, l'association du Magot des Loupiots a reconduit son bureau. Nous poursuivons donc nos actions pour financer les voyages scolaires et animer la vie de la commune. Ainsi, le marché d'automne le samedi 7 octobre dernier, dans une nouvelle version nocturne, a rencontré son public venu en nombre profiter des commerçants ambulants.
On garde le tempo avec un concert de Noël assuré par l'Orchestre de Chartres de Bretagne,
le samedi 16 décembre 2023 à la salle des fêtes.
Venez profiter d'une belle soirée autour de la reprise des plus grands standards de musique de films par 40 musiciens !
En 2024, l'association reviendra avec la traditionnelle kermesse de l'école prévue **le dimanche 30 juin** et la guinguette de Lann Gourlae, **les 15 et 16 juin 2024** en collaboration avec nos amis du collectif.
Un grand merci aux bénévoles et parents d'élèves qui viennent nous soutenir pour l'organisation de nos évènements.
À très bientôt pour de beaux moments de convivialité !

- **CULTURE ET PATRIMOINE LANGROLAY**

L'association avait pour objectif en 2023 d'ouvrir et de diversifier les activités, sur propositions des adhérents ; ce fut le cas pour les **balades du patrimoine boisé, pour la chorale de village et pour l'activité « photos » menée avec l'association des Jeunes de Langrolay.**

L'association a, au cours de ce premier semestre, organisé deux concerts, une balade sur le patrimoine boisé, une rencontre avec les anciens, et concentré son attention et son énergie pour le second semestre sur l'organisation des journées du patrimoine qui a rencontré un franc succès concernant les visites de l'église, la balade et la chorale.
L'activité « développement de photos argentiques » menée avec les jeunes de Langrolay-sur-Rance est à souligner. Les participants ont été heureux de cette expérience, qui nous a été demandée de renouveler… Cette animation répond à notre objectif de faire participer et intéresser les jeunes au patrimoine.
Au forum des associations, neuf nouvelles adhésions ont été enregistrées, ce qui fait un total de 54 adhérents.
Nous terminons l'année 2023 avec des festivités de Noël **:** le 10 décembre concert de la chorale « Chanterance » de Pleurtuit à l'église et **le 23 décembre, construction de la crèche** à partir de 15h. Consultez l'agenda sur le site de la commune ou bien les affiches.
Pour 2024, le grand projet est l'implantation de photos anciennes sur le territoire de la commune. Nous travaillons à ce projet en collaboration avec la Municipalité. Des projets de rencontres autour de soirées concerts, contes, conférences, sont en cours. Notez dès à présent le concert de chants polyphoniques géorgiens par **le groupe MZE SHINA** qui signifie « soleil intérieur » **le dimanche 7 avril à 16h à l'église.** Pour en savoir plus : Mzeshina.fr
Contact : cultureetpatrimoinelangrolay@gmail.com

- **AHIMSA**

L'Association compte actuellement 33 membres d'inscrits. Les deux séances de Hatha Yoga animées par Claire PRIOUX ayant lieu le lundi de 18h00 à 19h15 et de 19h30 à 20h45 ont commencé le 11 septembre. Les cours sont complets. Les nouvelles inscriptions (2024/2025) se feront uniquement lors du Forum des associations en septembre 2024.
L'association AHIMSA a innové un cours de Sophrologie animé par Natacha PAULIC du jeudi 14 septembre au jeudi 19 Octobre. Malheureusement, le nombre d'adhérents (3) a été insuffisant pour le conserver. Nous le proposerons à nouveau à la rentrée 2024 (dix inscriptions fermes pour un cours). Contact : ahimsayoga.langrolay@gmail.com

- ## COLLECTIF LANN GOURLAE

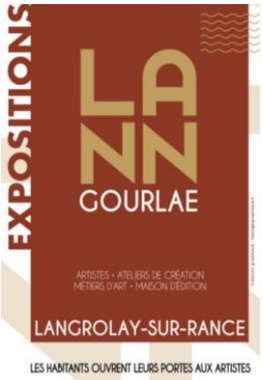

5ème édition, les inscriptions sont ouvertes !
Le collectif « Lann Gourlae » invite les habitants de Langrolay-sur-Rance à ouvrir leur maison et/ou jardin à des artistes ou artisans (liste des métiers d'art : https://www.institut-metiersdart.org/).
Participez à cette **manifestation culturelle et festive** implantée depuis 2020 qui met à l'honneur notre commune, et se déroulera le week-end des **15 et 16 juin 2024** : samedi 15 juin de 14h à 18h, dimanche 16 juin de 10h à 18h.
Comment ? : choisissez un ou plusieurs artistes, amateurs ou professionnels ; le collectif met à votre disposition une liste d'artistes souhaitant exposer pour cet événement si vous le souhaitez.
Les artistes invités s'engagent à être présents.
Envoyez un mail à : collectiflanngourlae@gmail.com en précisant vos coordonnées et le domaine artistique des artistes accueillis. Le collectif répondra avec plaisir à toutes vos interrogations.

Inscription pour le 15 février au plus tard !

- ## LANGROLAY FOLIE'S

L'année 2023 s'achève avec de belles réussites :
- la reprise de la buvette au vide grenier en partenariat avec l'Association de Gymnastique Volontaire de Langrolay.
- Fête de la musique, Feu d'artifice à la grève du Roué

Langrolay Folie´s a repris des forces cette année et peut compter sur plusieurs nouveaux membres et bénévoles motivés.

Pour l'année 2024, l'association organisera plusieurs évènements :
- **Le 9 mars** : repas de la Saint Patrick à la salle polyvalente (sur place et à emporter sur commande) avec le groupe de musique irlandaise Druken Mahone
- **Le 22 juin** : fête de la musique / Feu de la Saint-Jean à la grève du Roué
- **Le 6 juillet** : feu d'artifice à la grève du roué

En espérant que vous viendrez nombreux pour passer de bons moments ensemble !

- ## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LANGROLAYSIENNE A.G.V.L.

Quelle belle année pour l'Association de Gymnastique Volontaire Langrolaysienne ! Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents et de pouvoir compter sur les fidèles pour les cours de cross-training et fitness du lundi soir et ceux de gym douce du mercredi matin, toujours dans la bonne humeur.

C'était également l'année du retour du vide-grenier à Langrolay-sur-Rance que notre association a organisé et a repris le flambeau après plusieurs années. Un beau succès pour cette journée conviviale, appuyé par Langrolay Folie's à la buvette et la restauration ! L'association tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulé de cet évènement…
On se retrouve en 2024 pour l'édition suivante !
N'hésitez pas à nous rejoindre pour un début d'année 2024 sportif, le lundi à 19h30 et 20h30 ou encore le mercredi à 9h30 à la salle polyvalente.
Bonnes Fêtes à toutes et tous !

Aides sociales et solidarité

- **TRICOTIN Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Les familles viennent simplement à l'heure qu'elles souhaitent, entre 8h45 et 12h10 y compris pendant les vacances scolaires. Deux professionnelles, Accueillantes, Maryse et Babeth sont présentes et disponibles pour accueillir chaque personne, présenter les lieux. Inviter à se poser, échanger, rassurer, soutenir chacun dans son expérience parentale. Les discussions permettent d'exprimer ses doutes ou ses difficultés au quotidien sur les questions éducatives, les comportements des enfants, leur développement… Ce qui se dit, reste confidentiel.
À Plouër-sur-Rance, le mardi, à la Maison Communautaire de la Grabotais et pendant les vacances, à l'annexe de l'école publique, rue de la vieille Côte.
Maryse Poirier, Accueillante, responsable du lieu. Tél : 06 75 33 48 72. Mail : associationtricotin@gmail.com

- **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Monsieur Jacques Arnaud Pinon, conciliateur de Justice, tiendra des permanences sur rendez-vous en mairie de Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, Plancoët ou Ploubalay, les mardis, de 9h à 11h30. Pour connaitre le calendrier et prendre rendez-vous, contactez les mairies. Vous pouvez également consulter notre site internet à la rubrique « vivre » « aides sociales ».
Numéros des mairies : Plancoët : 02 57 27 00 00 – Pleudihen-sur-Rance : 02 96 83 20 20 - Ploubalay : 02 96 82 60 60 - Plouër-sur-Rance: 02 96 89 10 00. Courriel : jacques-amaud.pinon@conciiiateurdejustice.fr

- **FRANCE SERVICES**

Vous avez une question, vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Contactez le guichet Espace France Service au sein de l'Agence Postale Communale à Pleslin-Trigavou, du lundi au samedi de 8h30 à 12h30, 2 rue du Général de Gaulle.
Téléphone : 02 96 27 10 12. E–mail : pleslin-trigavou@france-service.gouv.fr

- **ASSISTANCE SOCIALE**

L'assistant-e social-e est votre interlocuteur-trice dans vos démarches d'aide sociale et médico-sociale, et toute demande de soutien. Vous avez besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'un accompagnement, appelez la Maison du Département de Dinan. Sur rendez-vous par téléphone : 02 96 80 00 80 ; 2 Place René Pleven 22106 Dinan cedex.

- **ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE BEAUSSAIS RANCE FREMUR**

Qui peut bénéficier du service ?
Enfants de plus de 3 ans, actifs, retraités, personnes en situation de handicap.
Quelles sont les missions des auxiliaires de vie ? Maintien de l'hygiène et de la qualité de vie : entretien du logement et du linge, courses…
Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne : aide au lever, à la toilette, à l'habillage…
Aide au maintien de la vie sociale : accompagnements extérieurs: courses, RDV…
Comment financer l'aide ? Caisse de retraite, Mutuelle
Contact : 1, rue Léon Pépin Pleslin-Trigavou 22490 - Tél : 02 96 27 86 77
Mail : contact@aadbrf.f

- **MISSION LOCALE**

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme.
A la Mission Locale, on répond à toutes ces questions ! Votre conseiller vous accueille sur rendez-vous pour un entretien individuel.
A Dinan au 5 rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h sauf mardi matin.
Contactez-nous au 02 96 85 32 67 http://www.ml-paysdedinan.fr/
http://www.soundcloud.com/radioactif-dinan
Consultez le site internet de la commune ou affichage en mairie pour connaitre le programme des animations à la Mission Locale.

Numéros utiles

Mairie et Agence Postale :

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 sauf le mercredi (jour de fermeture) 02 96 86 92 53
mairie.langrolay@wanadoo.fr

Bibliothèque :

Le samedi de 10h00 à 12h00
Le mardi de 16h30 à 18h00 et le mercredi de 10h30 à 12h00 (sauf vacances scolaires)

Contact des élus sur rendez-vous

Mr ARMANGE adjoint administratif et financier: le samedi matin
Mr HEMERY adjoint aux travaux et affaires maritimes
Mme ROUXEL adjointe à l'urbanisme, affaires sociales et scolaires
Mme DJIAN adjointe communication, culture, associations
Mme COUDE déléguée aux affaires sociales
Mr FOUTEL délégué aux travaux, à l'environnement, et aux affaires maritimes

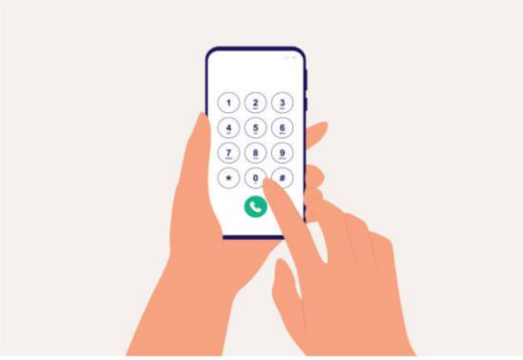

Numéros d'urgence :

SAMU 15
POLICE 17 (portable 112)
POMPIERS 18 (portable 112)
CENTRE ANTI-POISSON
02 99 59 22 22
SOS MÉDECIN 3624
VIOLENCES CONJUGALES
3919
HÉBERGEMENT 115

École Publique : 02 96 86 96 04

Dinan Agglomération :
02 96 87 14 14

Maison Intercommunale : 02 96 82 31 12
Centre de loisirs : 02 96 82 36 84
Relais Parents/Assistantes Maternelles : 02 96 82 36 83
rpam.plouer@dinan-agglomeration.fr

Déchèterie Pleslin Trigavou-La Mennais : 02 96 27 81 20
Particuliers : accès à la plateforme végétaux sans décompte de passage ; 16 passages autorisés pour les autres matières
Lundi-mercredi-vendredi-samedi
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi 13h30 à 18h00 (fermée mardi et dimanche)

Gendarmerie :
Brigade de Ploubalay : 02 96 27 20 17
le mardi, jeudi, samedi de 14h00 à 18h00
Brigade de Plancoët : 02 96 84 13 99
du lundi au samedi 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Le dimanche de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Dates à retenir

Les voeux de la Municipalité auront lieu le :

Dimanche 14 janvier 2024
11h30 à la Salle Polyvalente

DÉCEMBRE

- **23/12 :** Construction de la crèche de Noël - Culture et Patrimoine

FÉVRIER

- **10/02 :** Instant lecture pour tous - Bibliothèque
- **10/02 :** Atelier de théâtre - Une aile la nuit
- **10/02 :** Carnaval - AJL

MARS

- **09/03 :** Saint-Patrick -
- Langrolay Folie's
- **30/03 :** Repas - Société de chasse

AVRIL

- **07/04 :** Concert - Culture et Patrimoine
- **13-14/04 :** Spectacle "Après nous le déluge" - Une aile la nuit
- **20/04 :** Choucroute de la mer - Langrolay Doris

JUIN

- **15-16/06 :** Expositions artistiques - LannGourlae
- **22/06 :** Fête de la musique / Feu de la Saint-Jean
- **30/06 :** Kermesse - Le Magot des Loupiots

L'agenda est susceptible d'évoluer, nous vous invitons à le consulter sur le site internet.